

MAIRIE
DE
36100 VOUILLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL SIX, LE TRENTE OCTOBRE,
LE CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de VOUILLON,
dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Yves PREVOT, Maire.
Date de convocation : 20/10//2006

PRESENTS:MM.AUJARD.CHALON.ALERGANT.MERIoT.RENAUD.
TALLON.BAILLY.MONTAGNE.

OBJET : LIGNE GRANDE VITESSE LIMOGES-POITIERS.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du Sénateur GERBAUD et du Président du Conseil Général Louis PINTON, daté du 5 septembre 2006, relatif au projet de ligne à grande vitesse Limoges-Poitiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

S'oppose à la création d'une ligne grande vitesse Limoges-Poitiers qui risquerait de reléguer la voie Châteauroux-Paris au niveau secondaire et, en terme d'aménagement du territoire, laisser de côté l'ensemble des départements du grand centre soit près d'1,8 million d'habitants.

Rappelle que l'Indre, s'appuyant sur l'expertise des Chambres régionale et départementale de Commerce et d'Industrie, a déjà fait connaître sa position sur les aménagements ferroviaires nécessaires à son territoire.

Demande:

-la grande vitesse entre Limoges et Paris par Chateauroux, avec l'amélioration et la modernisation de la voie.

-l'interconnexion de cette ligne au réseau TGV irriguant l'Europe du Nord et de l'Est, gage d'un raccordement aux grands pôles de développement économique.

CERTIFIE CONFORME,
Le MAIRE,

